



Assemblée générale

Distr. générale
15 mars 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003*

Titre VI Droits de l'homme et affaires humanitaires

Chapitre 24 Réfugiés de Palestine

(Programme 22 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005)

Table des matières

| | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| Vue d'ensemble | 2 |
| Programme de travail | 4 |
| Annexe | |
| Montant indicatif des ressources nécessaires : tableaux et descriptifs | 14 |

* On trouvera dans le présent fascicule le chapitre 24 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003. Le budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session (A/56/6/Rev.1)*.

Chapitre 24

Réfugiés de Palestine

(Programme 22 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005)

Vue d'ensemble

- 24.1 L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a été créé par l'Assemblée générale par sa résolution 302 (IV) du 8 décembre 1949, en tant qu'entité distincte au sein du système des Nations Unies. En vertu de la résolution 3331 B (XXIX) de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1974, les dépenses à engager au titre des traitements du personnel international au service de l'Office qui auraient été financées par les contributions volontaires sont imputées, depuis le 1er janvier 1975, sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour la durée du mandat de l'Office. Celui-ci a été régulièrement prorogé par des résolutions de l'Assemblée générale, dont la dernière en date est la résolution 53/46 du 3 décembre 1998, par laquelle l'Assemblée a prorogé le mandat de l'Office jusqu'en juin 2002.
- 24.2 L'Office rend compte directement à l'Assemblée générale. Une commission consultative de 10 membres, qui comprend des représentants des principaux donateurs et des gouvernements hôtes, examine l'ensemble des programmes et activités de l'Office. La Commission consultative a des relations de travail avec l'Organisation de libération de la Palestine.
- 24.3 La stratégie de l'Office pour l'exercice biennal 2002-2003 consiste à continuer, comme il le fait depuis 50 ans, de prêter assistance aux réfugiés de Palestine jusqu'à ce qu'intervienne un règlement définitif du problème. Dans le cadre de cette assistance, l'Office dispense des services essentiels d'enseignement, de santé et de secours ainsi que des services sociaux aux réfugiés palestiniens remplissant les conditions requises qui se trouvent en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne, ainsi qu'en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Le programme apporte également une aide d'urgence à la population bénéficiaire et répond, dans la mesure des ressources disponibles, aux demandes pouvant émaner de l'Autorité palestinienne, des gouvernements hôtes et du Secrétaire général. Pour ce faire, l'Office est totalement tributaire des contributions volontaires qui lui sont versées chaque année.
- 24.4 Soucieux d'aider la communauté des réfugiés à devenir plus autonome, l'Office se préoccupe aussi d'assurer la viabilité à long terme de ses programmes. L'UNRWA continuera d'introduire dans ses programmes ordinaires, chaque fois que cela est possible et souhaitable, des mesures de participation aux coûts et d'autofinancement pour assurer une utilisation efficace des ressources et favoriser la participation des bénéficiaires à la prestation des services de l'Office.
- 24.5 L'Office a continuellement ajusté son rôle et ses services afin de répondre aux besoins des réfugiés et de s'adapter au milieu changeant dans lequel il fonctionne. Au cours de sa longue présence dans la région, l'Office a montré qu'il était capable de modifier et d'améliorer ses programmes selon les besoins afin de tenir compte de l'évolution de la situation dans la région, et il est prêt à poursuivre dans cette voie, conformément au mandat que lui confie l'Assemblée générale.
- 24.6 En fonction de l'évolution des négociations de paix futures et/ou de la poursuite du conflit dans les zones d'activités de l'Office, celui-ci devra peut-être développer certaines de ses activités ou en entreprendre de nouvelles au titre de ses programmes en faveur des réfugiés.
- 24.7 La situation actuelle au Moyen-Orient est telle qu'il faut envisager des scénarios différents pour les travaux futurs de l'Office. Si les troubles persistent, les problèmes de sécurité croissants, la détérioration de la situation économique des réfugiés et les restrictions imposées à la circulation des

marchandises, des services et des personnes auront des répercussions sur le travail que mène l'Office auprès des réfugiés. D'un autre côté, si les négociations de paix reprennent et aboutissent à un règlement, l'Office pourra avoir à assumer de nouvelles tâches en ce qui concerne l'aide aux réfugiés.

- 24.8 En raison de la diminution des ressources financières au cours des dernières années, les effectifs du personnel recruté sur le plan international ont diminué alors que le nombre et les besoins des réfugiés ont fortement augmenté. Quelle que soit la situation future, l'Office doit actuellement faire face à une charge de travail accrue et a cruellement besoin de personnel spécialisé. En plus de ses responsabilités actuelles, il devra probablement répondre à de nouvelles demandes dans les domaines suivants : analyse politique et conseils juridiques, secours et services sociaux, logistique, administration et ressources humaines et sécurité.
- 24.9 L'accès des femmes au crédit est un élément important des objectifs poursuivis par l'Office dans le cadre de son programme de microcrédit et de microentreprises. Tout en aidant les femmes à devenir économiquement autonomes, les prêts alloués aux femmes aident des chefs d'entreprises du secteur non structuré à créer des entreprises dans le secteur structuré et à promouvoir une culture où les activités économiques des femmes sont reconnues par la société. La participation des femmes au développement, grâce au programme de prêts aux microentreprises dirigées par des femmes, entraîne une amélioration générale de la santé et du niveau d'instruction des autres membres de la famille et des enfants.
- 24.10 L'Office accorde également des prêts aux femmes par le biais de son programme de prêts avec garantie mutuelle, qui s'adresse uniquement aux microentreprises appartenant à des femmes. Les femmes sont non seulement les bénéficiaires du programme mais en assurent la gestion. De l'avis de l'Office, il s'agit là du meilleur moyen d'assurer la participation des femmes à l'économie de la Cisjordanie et de Gaza. En 2000, le programme a accordé 3 900 prêts à des femmes, à titre individuel et avec garantie mutuelle. La valeur de ces prêts est estimée à 2 980 000 dollars.
- 24.11 Les ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2002-2003 au titre de ce chapitre s'élèvent à 24 063 600 dollars, faisant apparaître une augmentation de 888 200 dollars (soit 3,8 % au taux de 2000-2001). Cette augmentation résulte du montant net de l'effet report (690 400 dollars) relatif aux six nouveaux postes dont la création a été approuvée par l'Assemblée générale pour l'exercice biennal 2000-2001, auquel vient s'ajouter le coût de deux nouveaux postes P-3 d'administrateur auxiliaire des opérations hors siège (l'un pour le bureau de Gaza, l'autre pour le bureau de Cisjordanie), soit 208 800 dollars, et duquel est déduit un montant de 11 000 dollars correspondant à une réduction des autres dépenses de personnel. Les deux nouveaux postes doivent permettre d'absorber la charge de travail accrue à laquelle l'Office doit faire face.
- 24.12 Les fonds extrabudgétaires (749 688 000 dollars) représentent 96,8 % du montant total des ressources disponibles pour l'exercice biennal 2002-2003, au titre de ce chapitre. Selon les arrangements en vigueur concernant l'examen intergouvernemental et la gestion des fonds extrabudgétaires, la Commission consultative de l'UNRWA examine les programmes et activités de l'Office.

Tableau 24.1

Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

| | 1998-1999 Dépenses effectives | 2000-2001 Crédits ouverts | Augmentation Montant | Pour- centage | Total avant réévaluation des coûts | Rééva- luation des coûts | 2002-2003 Dépenses prévues |
|------------------|-------------------------------------|------------------------------|-------------------------|------------------|--|--------------------------------|----------------------------------|
| Total (1) | 24 328,2 | 23 175,4 | 888,2 | 3,8 | 24 063,6 | 726,9 | 24 790,5 |

2) *Fonds extrabudgétaires*

| | | | | | | | |
|--------------------------|------------------|------------------|--|--|--|--|------------------|
| Total (2) | 560 146,9 | 713 989,1 | | | | | 749 688,0 |
| Total [(1) + (2)] | 584 475,1 | 737 164,5 | | | | | 774 478,5 |

Tableau 24.2

Postes nécessaires

| Catégorie | Postes permanents inscrits au budget ordinaire | | Postes temporaires | | | | Total | |
|--|--|---------------|--------------------|---------------|---------------------------|---------------|---------------|---------------|
| | 2000- 2001 | 2002- 2003 | Budget ordinaire | | Fonds extrabudgétaires | | 2000- 2001 | 2002- 2003 |
| | | | 2000- 2001 | 2002- 2003 | 2000- 2001 | 2002- 2003 | | |
| Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur | | | | | | | | |
| Secrétaire général adjoint | 1 | 1 | - | - | - | - | 1 | 1 |
| Sous-Secrétaire général | 1 | 1 | | | | | 1 | 1 |
| D-1/2 | 13 | 13 | - | - | 3 | 3 | 16 | 16 |
| P-1/5 | 72 | 74 | - | - | 11 | 11 | 83 | 85 |
| Total partiel | 87 | 89 | - | - | 14 | 14 | 101 | 103 |
| Agents des services généraux | 11 | 11 | | | | | 11 | 11 |
| Total | 98 | 100 | - | - | 14 | 14 | 112 | 114 |

Programme de travail

- 24.13 Le programme de l'Office a été formulé sur la base du programme 22 (Réfugiés de Palestine) du plan à moyen terme pour la période 2002-2005.

Tableau 24.3

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif 1 : Faire face aux besoins des réfugiés de Palestine en leur dispensant un enseignement et une formation de base et en leur offrant de meilleures possibilités d'instruction et d'emploi.

| <i>Réalisations escomptées</i> | <i>Indicateurs de succès</i> |
|--|---|
| a) Améliorer, à tous les niveaux, la qualité de l'enseignement dispensé aux réfugiés de Palestine, notamment en maintenant un environnement propice à l'apprentissage, en construisant de nouvelles écoles et en améliorant la qualité des installations existantes, ainsi que les qualifications et les compétences des enseignants et du personnel de formation de l'Office. | a) Maintien d'un taux relativement élevé de passage d'une classe à l'autre et d'un faible taux d'abandon scolaire dans l'enseignement élémentaire par rapport aux taux recensés dans les établissements gérés par les autorités des pays hôtes. |
| b) Répondre aux besoins découlant des forts taux d'accroissement naturel de la population d'âge scolaire. | b) Nombre d'établissements d'enseignement ou d'autres infrastructures construits ou rénovés. |
| c) Incorporer dans le programme d'enseignement général de l'Office les modifications apportées aux programmes scolaires par les gouvernements d'accueil. | c) Adaptation et amélioration du contenu des cours et des programmes scolaires dans les écoles de formation professionnelle afin de suivre l'évolution du marché. |
| d) Répondre aux besoins du marché de l'emploi sur le plan local et dans la région en adaptant le programme de formation professionnelle, en révisant les programmes d'étude, en organisant de nouveaux stages qui tiennent compte des besoins du marché et en supprimant d'autres. | d) Adaptation et amélioration du contenu des cours et des programmes scolaires dans les établissements de formation professionnelle afin de suivre l'évolution du marché. |

Objectif 2 : Pourvoir aux besoins élémentaires de santé des réfugiés de Palestine et améliorer les conditions sanitaires de leur communauté.

| <i>Réalisations escomptées</i> | <i>Indicateurs de succès</i> |
|---|--|
| a) Améliorer l'état de santé général des réfugiés de Palestine et les conditions d'hygiène du milieu dans les camps. | a) Réduction des taux de mortalité infantile due à des infections respiratoires aiguës pour les ramener de 16 à 10 %. |
| b) Préserver l'investissement durable réalisé dans le secteur des soins de santé primaires. | b) Maintien à plus de 95 % du taux d'immunisation contre les maladies évitables. |
| c) Rationaliser les politiques de santé et harmoniser les normes sanitaires avec celles des gouvernements d'accueil et de l'Autorité palestinienne. | c) i) Réduction de 25 % du taux de mortalité maternelle due à la toxémie gravidique; ii) Augmentation du taux de détection des maladies non transmissibles; |

iii) Accroissement de 15 % du pourcentage d'abris équipés d'une alimentation intérieure en eau salubre et reliés aux installations d'évacuation des eaux usées.

Objectif 3 : Assister les réfugiés de Palestine les plus défavorisés sur le plan socioéconomique et les aider à acquérir une plus grande autonomie.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Atténuer la dépendance des réfugiés de Palestine vis-à-vis des secours et des services sociaux pour satisfaire leurs besoins élémentaires, et maintenir un niveau de vie raisonnable.

a) et b) Nombre de personnes appartenant à certains groupes marginalisés au sein de la communauté de réfugiés de Palestine dont la situation socioéconomique s'est améliorée.

b) Atténuer la pauvreté parmi les réfugiés de Palestine les plus défavorisés en améliorant leurs capacités d'acquérir une plus grande autonomie.

Objectif 4 : Améliorer la qualité de vie des chefs de petites entreprises et de microentreprises, maintenir les emplois, réduire le chômage et accorder des crédits aux hommes et aux femmes démunis afin de leur permettre d'exercer des activités rémunératrices.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Accroissement des possibilités d'exercer des activités rémunératrices.

a) i) Nombre d'emplois supplémentaires créés;
ii) Pourcentage de prêts remboursés.

b) Renforcement des capacités des femmes chefs d'entreprise parmi les réfugiés de Palestine.

b) Nombre de femmes bénéficiant du programme.

Objectif 5 : Améliorer les infrastructures et les conditions socioéconomiques dans les cinq zones d'activité de l'Office.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

Accès accru aux ressources allouées à l'amélioration des infrastructures et des conditions socioéconomiques dans les cinq zones d'activités de l'Office.

i) Plus grand nombre de projets achevés;
ii) Montant accru des contributions reçues pour l'exécution de projets.

Facteurs externes

24.14 Les facteurs externes importants qui peuvent influencer sur la réalisation des résultats sont les suivants :

a) Programme d'enseignement : Modification des programmes scolaires imposée par les gouvernements hôtes; aggravation de la situation économique et augmentation des taux de chô-

mage, entraînant un accroissement des échecs et des abandons scolaires et des cas de stress psychologique chez les étudiants; taux de fécondité élevés chez les réfugiés, se traduisant par des salles de classe surpeuplées et contraignant l'Office à chercher des ressources supplémentaires pour construire de nouvelles écoles et recruter de nouveaux enseignants;

- b) Programme de santé : Restrictions imposées par les gouvernements hôtes concernant l'importation et la distribution de médicaments, qui risquent de compromettre la qualité des services médicaux de l'UNRWA; fréquence des situations d'urgence à Gaza et en Cisjordanie, nécessitant l'existence de dispositifs d'alerte avancée et de réponse rapide dans le cadre des services médicaux de l'Office; besoins imprévus découlant de nouvelles directives imposées par les gouvernements hôtes concernant des programmes de vaccination et de traitement de certaines maladies, qui devront être satisfaits en prélevant des ressources prévues pour financer d'autres activités;
- c) Services de secours et services sociaux et programmes de microfinancement et de prêts aux microentreprises : Troubles politiques s'accompagnant d'une violence accrue et d'une aggravation de la situation politique et socioéconomique en Cisjordanie et à Gaza; augmentation du nombre de handicapés et nécessité de fournir des services de réadaptation supplémentaires, faisant peser une charge supplémentaire sur des ressources financières déjà lourdement grevées et sur du matériel surutilisé; décès ou invalidité des soutiens de famille, qui aurait pour effet d'accroître le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté et devant recevoir des secours d'urgence de la part de l'Office; capacité limitée des centres offrant des programmes en faveur des femmes de devenir entièrement autosuffisants; perturbations dans le fonctionnement des programmes d'activités pour les jeunes;
- d) Activités au titre des projets : Ressources extrabudgétaires disponibles.

Produits

24.15 Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, les produits ci-après seront exécutés :

- a) Enseignement : Dans le cadre des programmes scolaires prescrits par les gouvernements d'accueil et l'Autorité palestinienne, l'Office continuera d'assurer la formation d'enseignants et de dispenser des services d'enseignement général et technique et de formation professionnelle aux enfants des réfugiés de Palestine et à la jeunesse palestinienne, selon leurs besoins, dans le respect de leur identité et de leur patrimoine culturel et conformément aux normes de l'UNESCO. L'Office poursuivra ses efforts en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement, de la formation et des programmes de perfectionnement du personnel, et continuera de faire appel aux services d'experts et à l'appui de l'UNESCO;
- i) Enseignement général : L'Office dispense actuellement, dans 639 écoles situées dans toutes ses zones d'opérations, un enseignement de base (élémentaire et préparatoire) à 476 352 enfants réfugiés remplissant les conditions requises. Un enseignement secondaire est offert, à titre exceptionnel, à 2 496 étudiants dans cinq de ces écoles au Liban. Pendant l'année scolaire 2000/01, le nombre d'élèves a augmenté de 2,18 %, soit 10 197 élèves, par rapport à l'année précédente. L'enseignement général est actuellement assuré par 13 926 enseignants. Compte tenu de l'accroissement naturel du nombre de réfugiés, le nombre d'élèves devrait augmenter de 2,4 % par an pour atteindre 514 159 enfants d'ici à la fin de l'exercice biennal. Par ailleurs, l'Office doit incorporer dans ses programmes scolaires les modifications apportées par les gouvernements d'accueil. Ces deux facteurs entraîneront une augmentation des dépenses de personnel et des autres dépenses au titre de ce programme;

- ii) Enseignement technique et formation professionnelle : L'Office assure actuellement la formation professionnelle et technique/semi professionnelle de 4 704 étudiants dans huit centres de formation (deux en Jordanie, trois en Cisjordanie, un en République arabe syrienne, un au Liban et un à Gaza), où sont offerts 51 cours d'arts et métiers et cours de technicien/technicien supérieur d'une durée de deux ans chacun. Le programme de formation est régulièrement révisé et actualisé pour tenir compte de la demande locale et régionale sur le marché du travail. Le nombre de places disponibles dans les centres de formation devrait passer à 5 000 environ d'ici à la fin de l'exercice biennal, si les contributions spéciales sont suffisantes pour permettre la création des nouveaux cours d'enseignement professionnel et technique envisagés;
- iii) Formation des enseignants : Le Gouvernement jordanien et l'Autorité palestinienne ayant exigé que les enseignants qui dispensent un enseignement de base soient titulaires d'un diplôme universitaire du premier degré, correspondant à quatre années d'études, l'Office offre actuellement des stages de formation avant l'emploi pouvant accueillir 900 enseignants. Ces stages, qui se déroulent dans les trois centres pédagogiques de l'Office en Jordanie et en Cisjordanie, sont sanctionnés par un diplôme universitaire du premier degré après quatre années d'études. Le centre pédagogique situé en Jordanie propose un stage de formation en cours d'emploi visant à améliorer les compétences de 203 enseignants qui possèdent déjà un diplôme correspondant à deux années d'études. La formation, qui dure trois ans, est sanctionnée par un diplôme universitaire du premier degré. Le programme de formation avant l'emploi devrait se poursuivre dans les mêmes conditions pendant l'exercice biennal 2002-2003. À son centre de formation situé au Liban, l'Office organise un stage de formation avant l'emploi à l'intention de 100 étudiants qui sont appelés à enseigner aux élèves des trois premières années primaires, et offre 50 places à des étudiants appelés à enseigner le français dans les différents cycles. Ce programme se poursuivra dans les mêmes conditions pendant l'exercice biennal. Par ailleurs, l'Office offre régulièrement des stages de formation en cours d'emploi, qui sont organisés par l'Institut de l'éducation à Amman et sont dispensés dans les différents centres pédagogiques situés dans la zone d'opérations de l'Office. Le programme, dont bénéficient actuellement 930 enseignants, directeurs d'écoles et autres personnels enseignants, devrait se poursuivre dans les mêmes conditions au cours de l'exercice biennal, compte tenu de l'augmentation du nombre de nouveaux enseignants engagés chaque année pour une durée déterminée en vertu du nouveau règlement du personnel adopté en 1999;
- iv) Bourses universitaires : L'Office offre des bourses universitaires aux jeunes réfugiés qui obtiennent de très bons résultats aux examens de fin d'études secondaires pour leur permettre de poursuivre leurs études jusqu'au diplôme universitaire du premier degré. Compte tenu des mesures d'austérité adoptées en août 1997, les crédits alloués aux bourses universitaires sur les ressources du Fonds général ont été gelés. Depuis, le nombre de bourses universitaires octroyées dépend du montant des contributions versées par les donateurs. Pour l'année universitaire 2000/01, l'Office a offert des bourses à 450 étudiants, contre 673 en 1999/00. Si la politique actuelle se poursuit et si l'Office ne reçoit pas de fonds supplémentaires de la part de donateurs, le nombre de bourses sera considérablement réduit;
- v) Placement et orientation professionnelle : L'Office aide les réfugiés diplômés de ses centres de formation et d'autres établissements à obtenir des emplois appropriés, sur place ou dans les pays voisins. Des services de conseils et d'orientation professionnelle sont également fournis aux réfugiés qui reçoivent un enseignement préparatoire ou secondaire pour leur faire connaître les stages proposés par les centres de formation de

l'Office et les aider à choisir la filière qui leur convient. Ces services devraient se poursuivre pendant l'exercice biennal compte tenu des bons résultats obtenus pour un coût minimal;

- b) Services de santé : Les activités de l'Office dans ce domaine restent axées sur son réseau de 123 dispensaires de soins de santé primaires. Les mesures de maîtrise des coûts, notamment des frais d'hospitalisation, qui ont été prises pour tirer le meilleur parti des ressources financières et humaines limitées dont il dispose, seront maintenues. De même, les initiatives qui ont été adoptées dans le cadre de la mise en oeuvre de la paix pour remettre en état et rénover l'infrastructure des services de soins de santé primaires et améliorer les conditions sanitaires dans les camps de réfugiés resteront prioritaires;
- i) Services médicaux : L'Office offre des soins de santé primaires complets à quelque 3,7 millions de réfugiés de Palestine grâce à un réseau de 90 centres de santé, 23 antennes sanitaires et 10 dispensaires de santé maternelle et infantile. Les services offerts comprennent notamment des services de consultation et de médecine ambulatoire, la prévention des maladies transmissibles et non transmissibles et la lutte contre ces maladies, les soins de santé maternelle et infantile et les services de planification familiale, qui sont pleinement intégrés aux activités des centres de santé. Ces prestations sont complétées par des services de santé scolaire et des services de soins buccodentaires, ainsi que par des services d'appui comme les services de laboratoire et de radiologie. Les établissements dispensant des soins de santé primaires donnent plus de 7 millions de consultations médicales par an et fournissent des soins préventifs à quelque 300 000 femmes enceintes et enfants d'âge préscolaire. Les services de planification familiale et les services spécialisés relatifs aux maladies non transmissibles, notamment le diabète sucré et l'hypertension, font partie intégrante des soins de santé primaires offerts par l'Office. Les soins spécialisés, notamment les services d'obstétrique, de gynécologie, de pédiatrie et de cardiologie, font également partie intégrante des services de soins de santé primaires. Outre les services assurés par l'hôpital que l'Office gère à Qalqilia (Cisjordanie), qui comporte 43 lits, ainsi que par les six maternités situées à Gaza, les réfugiés ont accès à des soins secondaires dans le cadre d'un programme d'hospitalisation dans les hôpitaux publics ou dans les hôpitaux tenus par des organisations non gouvernementales. Le programme de santé de l'Office prévoit également la distribution d'une aide alimentaire, sous forme de rations sèches, aux groupes de population les plus vulnérables, notamment aux femmes enceintes et aux mères allaitantes. Des activités ciblées d'éducation sanitaire et de sensibilisation, qui constituent des éléments essentiels du programme, sont menées dans le cadre d'une approche plurisectorielle. Les initiatives en cours ont pour but de promouvoir des modes de vie sains parmi les groupes à risque et de sensibiliser les jeunes aux dangers que représentent le VIH/sida et les autres maladies sexuellement transmissibles, ainsi que le tabagisme;
- ii) Services d'hygiène du milieu : Des services essentiels d'hygiène du milieu (évacuation des eaux usées, gestion des eaux de ruissellement après les orages, approvisionnement en eau potable, ramassage et évacuation des ordures, lutte contre les rongeurs et les insectes) sont actuellement fournis à quelque 1,3 million de réfugiés immatriculés dans les camps. Le nombre de réfugiés se trouvant dans les camps devrait augmenter de 3,5 % par an. L'amélioration des conditions d'hygiène du milieu étant indispensable non seulement pour réduire les risques sanitaires, mais aussi pour favoriser le développement socioéconomique, l'Office accorde une grande importance à la planification et à la réalisation de grands projets d'aménagement visant à améliorer l'adduction d'eau, les systèmes d'égout et de drainage et la gestion des déchets solides, surtout à Gaza, en Cisjordanie et au Liban. Cinq ans après sa mise en place dans la bande de Gaza, le pro-

gramme spécial de l'Office en matière d'hygiène du milieu a largement contribué à équiper les camps et les municipalités voisines en infrastructures de drainage et d'évacuation des eaux usées et de gestion des déchets solides, et continue de participer à la planification, à la conception et à la mise en oeuvre de projets de développement dans le contexte des plans-cadres établis par l'Autorité palestinienne;

- c) Services de secours et services sociaux : Le programme relatif aux secours et aux services sociaux continuera d'aider les réfugiés de Palestine les plus démunis en leur permettant d'acquérir une plus grande autonomie et d'améliorer leur situation économique et sociale. À cet effet, l'Office mène une action d'urgence en fournissant directement des secours d'urgence aux réfugiés sans ressources et une action à plus long terme en mettant en oeuvre des programmes de protection sociale axés sur le développement. Ces derniers comportent des projets de lutte contre la pauvreté (formation et assistance aux entreprises) s'adressant plus particulièrement aux femmes, aux jeunes chômeurs et aux handicapés qui, sans aide, auraient du mal à trouver du travail et à subvenir à leurs besoins. Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, l'Office s'emploiera en priorité à renforcer les mécanismes susceptibles de prendre le relais dans ces domaines au sein des communautés, en leur fournissant un appui technique et financier, en particulier au profit de projets communautaires. La formation du personnel aux principes et techniques du développement restera un élément fondamental de cette stratégie et contribuera à accentuer l'évolution du rôle des membres du personnel, qui deviendront des animateurs plutôt que des prestataires. Une telle évolution s'est déjà amorcée au cours des exercices précédents;
- i) Services de secours : Une aide matérielle et financière directe est apportée aux familles des réfugiés qui vivent en dessous du seuil de pauvreté et qui remplissent les conditions fixées par l'Office. Dans les cas d'urgence, cette aide est fournie aux collectivités concernées (réfugiés et non réfugiés) à titre de secours temporaire. Actuellement, 201 787 réfugiés (soit 5,54 % de la population) bénéficient de secours au titre du programme d'aide aux réfugiés particulièrement démunis. Ce programme a pour but de préserver des conditions minimales de nutrition et d'abri et d'intervenir en versant des dons en espèces en cas de crise, si des fonds sont disponibles. C'est parmi les réfugiés se trouvant au Liban (10,76 %) et à Gaza (8,62 %) que l'on trouve la plus forte proportion de réfugiés dans ce cas. Le nombre de réfugiés particulièrement démunis devrait augmenter de 3,5 % en moyenne au cours de l'exercice biennal 2002-2003;
- ii) Services sociaux : Tous les réfugiés immatriculés peuvent en principe prétendre aux services sociaux offerts par l'Office. Dans la pratique, les bénéficiaires représentent environ 10 % du total de la population immatriculée, qui est actuellement d'environ 3,7 millions de réfugiés, et devrait augmenter de 3,5 % par an pour atteindre 3,92 millions d'ici à la fin de 2001. L'Office fournit un appui technique et financier au titre de la formation et de l'assistance aux entreprises génératrices de revenus (à l'aide de prêts), de la réadaptation des handicapés, des projets de développement communautaire, de l'alphabetisation des femmes et de l'acquisition par celles-ci de notions élémentaires de droit, des activités en faveur des jeunes et de la formation d'animateurs. Les bénéficiaires de ces programmes ont également accès, à titre individuel ou en groupe, à des services de conseils sociopsychologiques. Les 132 organisations communautaires implantées dans les camps de réfugiés continueront de jouer un rôle essentiel, en précédant à l'évaluation des besoins des réfugiés et en introduisant ou en appuyant des activités visant à répondre à ces besoins, qu'ils soient sociaux, culturels, éducatifs ou économiques;

- d) Programme de microfinancement et de microentreprises : En dehors des activités génératrices de revenus menées dans le cadre du programme de lutte contre la pauvreté, dont l'objectif est d'aider les familles de réfugiés les plus démunies à devenir autonomes, l'Office a mis en place, en 1991, divers fonds de crédit renouvelables à l'intention de petites entreprises et de microentreprises pour financer de nouvelles entreprises, créer des emplois et générer des revenus, et renforcer les capacités des femmes chefs d'entreprise. Depuis juin 1991, le programme a contribué à promouvoir le développement des petites entreprises, la création d'emplois, l'amélioration des revenus des microentreprises, et la lutte contre la pauvreté en Cisjordanie et à Gaza, grâce à un certain nombre de programmes de crédit ciblés, bénéficiant aux petites entreprises, aux microentreprises et aux femmes. Le programme est organisé autour d'un fonds de crédit renouvelable, qui finance trois programmes à Gaza (prêts aux petites entreprises, prêts avec garantie mutuelle et prêts aux microentreprises) et deux programmes en Cisjordanie (prêts aux petites entreprises et aux microentreprises). Il a pour objectif d'améliorer les compétences en matière de gestion, d'aider des entreprises de taille variable, de la microentreprise commerciale employant une ou deux personnes à la petite entreprise industrielle, et à répondre à des besoins divers comme le financement des investissements et la constitution d'un fonds de roulement. Le programme, qui jouit d'une bonne réputation sur le plan international, a des taux de remboursement de 95 % et plus pour ses programmes de prêt, bien que ces taux aient légèrement diminué à la suite des troubles qu'ont connus Gaza et la Cisjordanie au cours du quatrième trimestre de 2000. Depuis sa création, le programme a consenti 38 621 prêts (32 546 prêts d'une valeur de 44,35 millions de dollars à Gaza et 6 075 prêts d'une valeur de 8,86 millions de dollars en Cisjordanie), d'une valeur totale de 53,21 millions de dollars. En 2000, 11 982 prêts d'une valeur de 13,75 millions de dollars ont été accordés. Ces prêts ont permis de créer plus de 2 250 emplois et d'en consolider 10 000 autres. L'Office cherche à obtenir de nouvelles contributions de donateurs afin d'étendre ses activités dans ce domaine. Avec un taux de remboursement de 95 %, le programme de microfinancement et de microentreprises en Cisjordanie et à Gaza est le plus réussi du genre dans cette zone, ses recettes lui permettant de s'autofinancer à 100 %.

Tableau 24.4

Ressources nécessaires

| Catégorie | Ressources (en milliers de dollars É.-U.) | | Postes | |
|------------------------|--|--|-----------|------------|
| | 2000-2001 | 2002-2003 (avant réévaluation des coûts) | 2000-2001 | 2002-2003 |
| | | | | |
| Budget ordinaire | | | | |
| Postes | 23 152,0 | 24 051,2 | 98 | 100 |
| Autres rubriques | 23,4 | 12,4 | 0 | 0 |
| Total | 23 175,4 | 24 063,6 | 98 | 100 |
| Fonds extrabudgétaires | 713 989,1 | 749 688,0 | 14 | 14 |

- 24.16 Le montant de 24 063 600 dollars correspond au coût des postes et du personnel temporaire. L'accroissement net des ressources (888 200 dollars) résulte de l'effet report (690 400 dollars) relatif aux six nouveaux postes dont la création a été approuvée par l'Assemblée générale pour l'exercice biennal 2000-2001, d'une augmentation de 208 800 dollars au titre de deux nouveaux postes P-3, et d'une diminution de 11 000 dollars au titre du personnel temporaire, compte tenu de l'expérience passée concernant ces dépenses.

Tableau 24.5

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle interne et externe et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

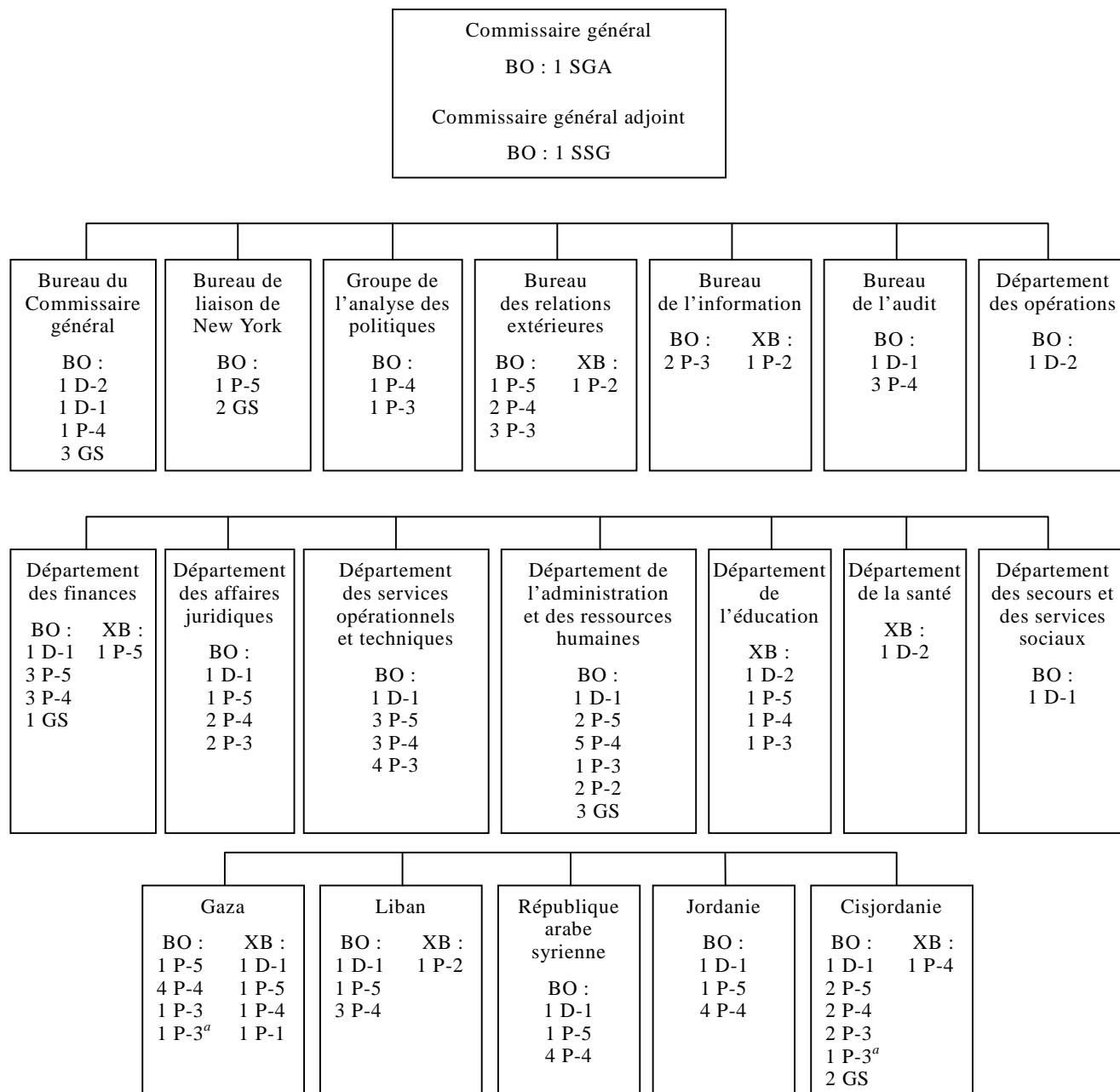
(A/54/7, chap. 1)

Le Comité consultatif réitère sa demande d'examen et d'analyse de la fonction que remplissent les bureaux de liaison (par. 107).

Les fonctions et les effectifs des bureaux de liaison de l'UNRWA sont constamment examinés et analysés en vue de réaliser des économies et des gains d'efficacité partout où cela est possible. Actuellement, le Bureau de liaison de New York reste un lien indispensable entre l'Office et l'Organisation des Nations Unies et joue un rôle primordial de bureau de représentation de l'Office en Amérique du Nord.

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2002-2003



^a Nouveaux postes

Annexe

**Montant indicatif des ressources nécessaires :
tableaux et descriptifs**

Réfugiés de Palestine

Tableau A.24.1

Prévisions de dépenses, par grande rubrique

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

| | 1998-1999 Dépenses effectives | 2000-2001 Crédits ouverts | Augmentation | | Total avant réévaluation des coûts | Rééva- luation des coûts | 2002-2003 Dépenses prévues |
|-----------------------|-------------------------------------|------------------------------|--------------|------------------|--|--------------------------------|----------------------------------|
| | | | Montant | Pour- centage | | | |
| Réfugiés de Palestine | 24 328,2 | 23 175,4 | 888,2 | 3,8 | 24 063,6 | 726,9 | 24 790,5 |
| Total (1) | 24 328,2 | 23 175,4 | 888,2 | 3,8 | 24 063,6 | 726,9 | 24 790,5 |

2) *Fonds extrabudgétaires*

| | 1998-1999 Dépenses effectives | 2000-2001 Dépenses estimatives | Provenance des fonds | 2002-2003 Dépenses prévues |
|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------|
| | | | a) Services d'appui à : | |
| | - | - | i) Des organismes des Nations Unies | - |
| | - | - | ii) Des activités extrabudgétaires | - |
| | - | - | b) Activités de fond | - |
| | 560 146,9 | 713 989,1 | c) Projets opérationnels | 749 688,0 |
| Total (2) | 560 146,9 | 713 989,1 | | 749 688,0 |
| Total [(1) + (2)] | 584 475,1 | 737 164,5 | | 774 478,5 |

Tableau A.24.2

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

| Objet de dépense | 1998-1999 Dépenses effectives | 2000-2001 Crédits ouverts | Augmentation | | Total avant réévaluation des coûts | Rééva- luation des coûts | 2002-2003 Dépenses prévues |
|------------------------------|-------------------------------------|------------------------------|--------------|------------------|--|--------------------------------|----------------------------------|
| | | | Montant | Pour- centage | | | |
| Postes | 24 328,2 | 23 152,0 | 899,2 | 3,8 | 24 051,2 | 726,2 | 24 777,4 |
| Autres dépenses de personnel | – | 23,4 | (11,0) | (47,0) | 12,4 | 0,7 | 13,1 |
| Total (1) | 24 328,2 | 23 175,4 | 888,2 | 3,8 | 24 063,6 | 726,9 | 24 790,5 |

2) *Fonds extrabudgétaires*

| Objet de dépense | 1998-1999 Dépenses effectives | 2000-2001 Dépenses estimatives | 2002-2003 Dépenses prévues |
|--|-------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------|
| Postes | 391 227,9 | 430 075,1 | 451 578,5 |
| Autres dépenses de personnel | 6 606,0 | 7 452,0 | 7 824,6 |
| Consultants et experts | 1 995,0 | 1 454,0 | 1 526,7 |
| Voyages | 1 559,0 | 2 499,0 | 2 623,9 |
| Services contractuels | 25 072,0 | 42 066,0 | 44 169,3 |
| Frais généraux de fonctionnement | 1 394,0 | 4 271,0 | 4 484,5 |
| Fournitures et accessoires | 62 266,0 | 77 777,0 | 81 665,8 |
| Mobilier et matériel | 10 100,0 | 19 042,0 | 19 994,1 |
| Transformation et amélioration des locaux | 34 726,0 | 84 521,0 | 88 747,0 |
| Subventions et contributions | 25 201,0 | 28 832,0 | 30 273,6 |
| Dépenses diverses | – | 16 000,0 | 16 800,0 |
| Total (2) | 560 146,9 | 713 989,1 | 749 688,0 |
| Total [(1) + (2)] | 584 475,1 | 737 164,5 | 774 478,5 |

Tableau A.24.3

Postes nécessaires

| Catégorie | Postes permanents inscrits au budget ordinaire | | Postes temporaires | | | | Total | |
|--|--|---------------|--------------------|---------------|---------------------------|---------------|---------------|---------------|
| | | | Budget ordinaire | | Fonds extrabudgétaires | | | |
| | 2000- 2001 | 2002- 2003 | 2000- 2001 | 2002- 2003 | 2000- 2001 | 2002- 2003 | 2000- 2001 | 2002- 2003 |
| Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur | | | | | | | | |
| SGA | 1 | 1 | – | – | – | – | 1 | 1 |
| SSG | 1 | 1 | – | – | – | – | 1 | 1 |
| D-2 | 2 | 2 | – | – | 2 | 2 | 4 | 4 |
| D-1 | 11 | 11 | – | – | 1 | 1 | 12 | 12 |
| P-5 | 17 | 17 | – | – | 3 | 3 | 20 | 20 |
| P-4/3 | 53 | 55 | – | – | 4 | 4 | 57 | 59 |
| P-2/1 | 2 | 2 | – | – | 4 | 4 | 6 | 6 |
| Total partiel | 87 | 89 | – | – | 14 | 14 | 101 | 103 |
| Agents des services généraux | | | | | | | | |
| 1re classe | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Autres classes | 11 | 11 | – | – | – | – | 11 | 11 |
| Total partiel | 11 | 11 | – | – | – | – | 11 | 11 |
| Total général | 98 | 100 | – | – | 14 | 14 | 112 | 114 |

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)

Postes

- A.24.1 Le montant de 24 051 200 dollars servira à financer 100 postes imputés au budget ordinaire. L'accroissement des ressources (899 200 dollars) est imputable à l'effet report (690 400 dollars) relatif à six nouveaux postes (1 D-2, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 1 agent des services généraux), dont la création a été approuvée par l'Assemblée générale pour l'exercice biennal 2000-2001, et à un montant supplémentaire de 208 800 dollars, au titre de deux nouveaux postes P-3 dont les titulaires rempliront les fonctions d'administrateur auxiliaire des opérations hors siège (l'un pour le bureau de Gaza, l'autre pour le bureau de Cisjordanie).

Autres dépenses de personnel

- A.24.2 Le montant de 12 400 dollars doit permettre de financer le personnel temporaire qui fournira des services de secrétariat aux responsables de l'UNRWA en déplacement à New York, que ce soit pour participer à des séances de l'Assemblée générale ou pour s'acquitter d'autres missions officielles. La réduction s'explique par l'évolution passée des dépenses.